

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la conjoncture n'a pas été en 2009 aussi favorablement orientée que dans les années passées.

Dans ce contexte, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a mobilisé les différents moyens dont il dispose pour participer au soutien de l'économie :

- Au titre de la politique monétaire qu'il définit, le conseil de surveillance de l'IEOM a procédé, à trois reprises, à des ajustements du taux de réescompte afin de le porter à son plus bas niveau historique jamais atteint : le taux fixé à 1,25 % depuis le 12 mai 2009 permet aux établissements de crédit de la zone d'intervention de se refinancer et ainsi d'offrir aux entreprises répondant aux critères d'admission au réescompte la possibilité de disposer de ressources à taux avantageux ; d'autres dispositions ont par ailleurs été prises sur les instruments de politique monétaire afin de prévenir un éventuel risque de liquidité des établissements de crédit.
- Dès l'instauration de la médiation du crédit en octobre 2008, l'IEOM a pleinement mis en oeuvre le dispositif pour sa zone d'intervention. La mission dévolue à l'IEOM dans le cadre de l'accord signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre le gouvernement et la profession bancaire s'est traduite par différentes actions tout au long de l'année 2009 : la mise en place de l'intégralité du dispositif de la médiation du crédit, avec notamment l'instauration d'un réseau de tiers de confiance de la médiation adapté aux particularités des structures socioprofessionnelles locales, l'organisation de campagnes de communication grand public ou plus ciblées (entretiens des médiateurs territoriaux pour des supports d'information économiques locaux, animation de réunions avec les socioprofessionnels, etc.).



Photo Jean-Jacques Gentric

- Dans le domaine des particuliers, l'IEOM assure depuis octobre 2007 le secrétariat de la commission de gestion des situations de surendettement de Nouvelle-Calédonie : ce dispositif, qui a fait ses preuves en métropole et dans les départements d'outre-mer, y est totalement opérationnel.
- L'IEOM a poursuivi voire développé, seul ou en partenariat, ses activités au titre de l'observatoire économique afin de produire et de diffuser des analyses de la situation économique, financière et monétaire de chaque collectivité ; ainsi, les travaux visant à améliorer le suivi conjoncturel ont conduit à la publication régulière d'un indicateur de climat des affaires, un outil d'analyse particulièrement utile au service des décideurs publics et privés.
- La loi pour le développement économique des outre-mer a par ailleurs confirmé l'IEOM dans ses missions de surveillance des moyens de paiement et d'élaboration des balances des paiements des collectivités territoriales du Pacifique.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Yves Barroux'.

YVES BARROUX